

Kaiserin Adelheid und ihre Klostergründung in Selz

Referate der wissenschaftlichen Tagung in Landau und Selz
vom 15. bis 17. Oktober 1999

Herausgegeben von

FRANZ STAAB † UND THORSTEN UNGER



2005

VERLAG DER PFÄLZISCHEN GESELLSCHAFT
ZUR FÖRDERUNG DER WISSENSCHAFTEN IN SPEYER

08/17534.

Emma II, femme de Lothaire, roi de France

Jean Dufour

M. le Professeur Franz Staab m'a invité à vous entretenir d'Emma, fille de Lothaire II d'Italie et d'Adélaïde, célébrée par ce colloque; je tiens à le remercier sincèrement de cette invitation. Pour ma part, je dénomme cette reine Emma II, afin de la distinguer de l'une de ses devancières Emma I^{ère}, femme de Raoul, roi de France.

Ce propos s'inscrit dans une enquête beaucoup plus vaste que j'ai entreprise au sujet de l'ensemble des reines de France jusqu'au tournant des XII^e et XIII^e s., plus précisément jusqu'à Adèle de Champagne, troisième et dernière femme de Louis VII (morte en 1206).

J'ai pour ambition moins d'étudier le rôle politique de ces reines, généralement bien connu grâce à de nombreuses monographies ou à des travaux d'ensemble¹, que de prêter attention à des points à mon sens insuffisamment mis en valeur jusqu'à présent pour une longue durée. Dans une introduction, particulière à chacune d'entre elles, de longueur très variable en raison de l'importance des sources, documentaires ou narratives, encore conservées, je désire établir chaque fois un *curriculum vitae* aussi précis que possible; j'y aborde diverses questions, comme l'évolution des termes employés pour leur intronisation réginale (bénédiction, onction, couronnement), les biens ou le douaire dont elles ont pu disposer, leurs attributions, leur personnel, leur mécénat. Toutefois, la partie essentielle de mon enquête a pour objet les actes et lettres, intitulés à leur nom, les mentions de leurs interventions, spécialement auprès du souverain, comme leur présence à des délivrances d'actes, ou encore les lettres qu'elles ont pu recevoir.

J'ai adopté un plan identique pour cette communication. J'aborderai tour à tour les questions suivantes, la filiation d'Emma II, les demandes de prières à son intention, ses biens, ses attributions, avant d'examiner les écrits expédiés par ses soins.

Le prénom d'Emma, assez peu répandu, orthographié *Emma*, *Ema*, *Hemma* ou encore *Yma*, apparaît pour la période carolingienne, semble-t-il, dans la famille des Welfs²; ainsi se dénomme la sœur de Judith et femme de Louis le Germanique.

1 Cf. notamment J. VERDON, *Les femmes et la politique en France au X^e s.*, dans: *Économies et sociétés au Moyen Âge. Mélanges offerts à Édouard Perroy*, Paris 1973, p. 108-119.

2 D'après Chr. SETTIPANI (*La préhistoire des Capétiens 481-987. Première partie. Mérovingiens, Carolingiens et Robertiens*, Villeneuve d'Ascq 1993, p. 98 n. 381), ce prénom est la forme hypocoristique d'un nom contenant le radical «Ermen», comme Ermenberga.

Emma II, fille de Lothaire II, roi d'Italie, et d'Adélaïde de Bourgogne, est née à une date qu'il est impossible de fixer avec précision. Comme le mariage de ses parents fut célébré en 947, avant le 27 juin, et que son père mourut le 22 novembre 950, elle doit être située entre le début de 948 et la fin du premier semestre de 951.

En octobre ou novembre 951, Adélaïde se remaria à Othon I^{er} et ainsi Emma II est la demi-sœur d'Othon II. Il convient d'ajouter que, toujours par sa mère, Emma II était apparentée à Octavien, qui devint pape sous le nom de Jean XII.

C'est peut-être lors de l'assemblée de Cologne de juin 965 que furent conclues les fiançailles d'Emma II et de Lothaire, roi de France. Le mariage royal – éminemment politique, comme c'est le plus souvent le cas – eut lieu à la fin de 965 ou au début de 966. De cette union, devaient naître deux enfants, le futur Louis V, dernier carolingien à régner en *Francia occidentalis* (mars 986 – juin 987), et Othon, dont on sait fort peu de choses, si ce n'est qu'il fut chanoine de l'église de Reims et qu'il mourut un 13 novembre³.

Emma II, comme de nombreuses autres reines, bénéficia des prières des clercs de son époque. En effet, depuis le milieu du VIII^e s., des actes contiennent *in fine* une formule de prières – considérée parfois comme une clause finale – à l'intention de la reine, en même temps qu'à celles du roi et de leur descendance. Mais ici plusieurs remarques peuvent être faites. En premier lieu, la proportion de préceptes royaux de la fin du X^e s., incluant une telle formule, est bien inférieure à celle du IX^e et même du début du X^e s., sans doute en raison de la raréfaction des diplômes d'immunité qui, conformément aux n^{os} 4, 11b et 28 des *Formulae imperiales*⁴, datables des années 817–822, comportent naturellement une telle mention exprimée de manières différentes. De plus, dans les diplômes pris en compte particulièrement ici, la reine est qualifiée le plus souvent simplement de *conjux [regis]*⁵, terme accompagné en une occasion de l'adjectif *dilecta*⁶. Deux actes royaux, plus précis, sont dignes d'un intérêt accru: par le premier⁷, délivré le

3 *Idus [novembris]... Otto, puer et canonicus, filius Lotharii regis* (obituaire de la cathédrale de Reims, contenu dans le psautier d'Odalricus, Reims, B. M., ms. 15, fol. 19, éd. P. VARIN, Archives législatives de la ville de Reims, 2^e partie, Statuts, 1^{er} vol., Paris 1844, p. 99 note).

4 Éd. K. ZEUMER, *Formulae Merovingici et Karolini aevi*, Hannover 1886, p. 290, 294, 306.

5 Éd. L. HALPHEN et F. LOT, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954–987)*, Paris 1908 [désormais HALPHEN et LOT], p. 83 n^o XXXIV; p. 86, n^o XXXV; p. 88, n^o XXXVI; p. 90, n^o XXXVIII; p. 108, n^o XLVIII; cf. aussi A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire I*, Paris 1998, p. 52 n^o 1.

6 HALPHEN et LOT (n. 5) p. 101 n^o XLIV.

7 *Ibid.*, p. 149 n^o LXIII (avec le jugement «acte faux ou refait»). A noter que J. de FONT-RÉAULX (Propos sur les diplômes des derniers Carolingiens, dans: *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel I*, Paris 1955 [désormais FONT-RÉAULX], p. 433–434) ne tient rien à l'encontre de la sincérité de ce document.

26 mai 974, Lothaire fait état de la restitution à l'abbaye de Saint-Thierry par Adalbéron, archevêque de Reims, de sept manses en Vermandois, avec l'église de Notre-Dame et la chapelle de Sainte-Radegonde d'Athies (Somme, arr. Péronne, c^{on} Ham), ainsi que l'église de Saint-Médard d'Emme (Somme, arr. et c^{on} Péronne, c^{ne} Mesnil-Bruntel), à charge pour les moines de prier pour le salut du roi, de sa femme, la reine Emma, désignée nommément, et de leur descendance; par le second⁸, datable de 979–986, le roi confirme Saint-Éloi de Noyon dans la possession de ses biens, contre la promesse des religieux de faire mémoire de lui-même, de la reine, de leur fils, le prince Louis, et de l'évêque [de Noyon, *Liudulfus*]. Enfin, une charte d'Adalbéron⁹, évêque de Laon, datable de 979–988, pour l'abbaye de Saint-Vincent de cette cité, sollicite les prières des moines du lieu pour les membres de la famille royale (Lothaire, Emma II, le prince Louis), désignés nommément également ici.

Les biens d'Emma II ont une origine difficile à déterminer, tout comme ceux de nombreuses reines, tant et si bien qu'il n'est guère possible de parler de douaire; ils se limitent à la localité de Stenay (Meuse)¹⁰, aux confins du royaume et de l'empire, et peut-être à la ville de Dijon¹¹.

On sait encore qu'Emma II posséda un psautier¹², aujourd'hui perdu, vraisemblablement brûlé avec la bibliothèque de Saint-Remi de Reims en 1774; il nous est connu cependant par diverses sources, deux inventaires de la bibliothèque de Saint-Remi, présents dans les papiers de Bénédictins, et par J. Mabillon. L'un des inventaires se borne, sous le n^o 46, accompagné de l'ancienne cote «R 7», à la mention: *Psalterium Hemmae, uxoris Lotharii, etc.*¹³ L'autre, heureusement plus explicite, indique: *Psalterium ad usum Hemmae reginae. Psalmus I^{us}. In membrana purpurea litteris aureis exaratur. Sequuntur alii psalmi, quorum plerisque*

8 HALPHEN et LOT (n. 5) p. 127 n^o LV.

9 Vatican, Bibl. Vat., Regin. lat. 2115, fol. 7 (copie du XIII^e s.); éd. A. DUFOUR-MALBEZIN, Actes des évêques de Laon des origines à 1151, Paris 2001 [désormais DUFOUR-MALBEZIN, Laon], p. 87, n^o 14.

10 Stenay est mentionnée dans les lettres n^{os} 103 et 120 de Gerbert (Gerbert d'Aurillac. Correspondance I, éd. P. RICHÉ, J.-P. CALLU, Paris 1993 [désormais Gerbert, Correspondance], p. 250 et 286); la première signale que Thierry de Haute-Lorraine, neveu d'Hugues Capet, met la main sur les biens d'Emma II, en échange de ce que l'évêque de Verdun a perdu au bénéfice de Charles de Basse-Lorraine (à ce sujet, *ibid.*, t. I, p. 253 n. 6). On peut ajouter que, sur le psautier d'Emma II, cité ci-après, est mentionnée la fête de saint Dagobert de Stenay (cf. R. FOLZ, Tradition hagiographique et culte de saint Dagobert, roi des Francs, dans *Le Moyen Age* (1963) p. 19).

11 Cf. Fr. DUMAS, Emma Regina, dans Actes du 8^{eme} Congrès international de numismatique. (New York-Washington, septembre 1973) [désormais DUMAS, Emma], Paris-Bâle 1976, p. 411–412.

12 A son sujet, cf. W. CAHN, The psalter of queen Emma, dans *Cahiers archéologiques* 33 (1985) p. 72–85.

13 B. N. F., lat. 13072, fol. 42.

*imagines psalmi argumentum exprimentes praehibentur*¹⁴. Donc, le premier folio, débutant avec le premier psaume, était certainement écrit en or sur parchemin pourpre; la plus grande partie (*plerisque*) des psaumes suivants devaient, quant à eux, commencer par des peintures, inspirées de leur texte (*argumentum*). En outre, comme ce second inventaire précise que le psautier était «in-4°», on peut imaginer sa taille approximative. Plus intéressante encore est la gravure, insérée par J. Mabillon au t. IV de ses *Annales ordinis sancti Benedicti*, Paris, 1707, p. 32–33. Sa partie droite ne concerne pas directement mon propos; elle reproduit une sculpture, figurant Lothaire siégeant en l'abbaye de Saint-Remi (où il fut inhumé), sculpture exécutée en 1120–1130 et aujourd'hui partiellement conservée. La partie gauche de la gravure reproduit une peinture dudit manuscrit de Saint-Remi, ayant appartenu à Emma II, et intitulé, selon le texte qui l'accompagne: *libellus precum*. On y voit le Christ, un ange à sa gauche et un autre à sa droite, les bras étendus; sa main droite est placée au-dessus de la tête couronnée de deux personnages, à savoir le roi Lothaire et son fils Louis, tandis que sa main gauche touche la couronne d'une femme, la reine Emma II; celle-ci lève la main droite d'un jeune homme tonsuré, le prince royal Othon, chanoine de Reims. W. Cahn tire de cette gravure d'excellentes conclusions, en rapprochant cette scène d'autres représentations, présentes notamment dans des manuscrits germaniques et même byzantins. Il suffit d'indiquer ici qu'il place sa réalisation après le couronnement du jeune prince Louis (à la Pentecôte, c'est-à-dire le 8 juin 979), auquel assistent et par là-même donnent leur consentement Emma II et le prince Othon. Selon le même érudit, le psautier d'Emma II a dû être produit dans l'un des grands *scriptoria* du Nord-Est de la France, Laon ou Reims. J'ajoute qu'un tel manuscrit est un indice à la fois d'une réelle piété et d'un certain mécénat de la part de la reine.

En deux autres occasions notables, Emma II tient un rôle politique important. Peu après le couronnement du prince Louis, elle conclut, avec des personnages de l'entourage du comte d'Anjou, le mariage de son fils et d'Adélaïde d'Anjou, veuve de Raymond de Toulouse; pour ce mariage, célébré en 980 à Brioude, c'est la famille royale qui – fait exceptionnel – se déplace vers la future mariée. Les Carolingiens, par cette union, espèrent accroître leur autorité en Aquitaine. Mais, bien vite, la mésentente s'installe entre les époux qui divorcent en 982¹⁵. Quelques années plus tard, en février 985, Emma II reçoit de Lothaire la mission de garder la ville de Verdun, dont il venait de s'emparer.

Les attributions d'Emma II sont certainement conformes à celles des reines précédentes, telles que les a définies, un siècle plus tôt, Hincmar, dans son *De ordine*

14 B. N. F., lat. 13070, fol. 5v.

15 Sur le mariage de Louis V et d'Adélaïde, cf. notamment, Chr. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e s. La fin du monde antique?*, Le Puy-en-Velay, 1987, p. 90–92; Th. STASSER, *Adélaïde d'Anjou, sa famille, ses unions, sa descendance. État de la question*, dans: *Le Moyen Age* 103 (1997) p. 20.

*palatii*¹⁶: secondée par le chambrier, elle détient, en quelque sorte, l'administration intérieure du palais et préside à la réception des dons annuels des vassaux et à l'accueil des ambassades. Mais – chose exceptionnelle pour une reine –, elle aurait disposé du droit de battre monnaie, au même titre que des grands, le droit régalien de monnayage ayant alors, on le sait, en grande partie échappé au souverain¹⁷.

Souçonnée d'avoir entretenu des relations adultérines avec Adalbéron, évêque de Laon, dont se fait l'écho Richer¹⁸, sans doute vers 977¹⁹, puis à nouveau vers 987–988²⁰, Emma II quitte la cour pour se retirer peut-être à Dijon et meurt un 2 novembre – si l'on se fie à une mention de l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés²¹ –, probablement peu après 988.

J'en viens aux documents expédiés au nom d'Emma II. On ne conserve, à vrai dire, aucun acte, mais seulement des lettres de cette reine. Comment expliquer ce fait? Quelle que soit l'époque considérée, entre le VI^e et la fin du XII^e s., la plupart des actes que délivrèrent les reines le furent à compter de leur veuvage. Or, Emma II ne fut veuve guère plus de trois ans. Autre donnée: durant cette période de leur vie, les reines ont la charge de gérer leur douaire, ou plus généralement leurs biens, et les préceptes, portant leur nom, concernent avant tout cette administration; Emma II ne disposa, à coup sûr, que de Stenay. Il faut encore savoir que, sous les Mérovingiens comme sous les Carolingiens, les lettres de reines sont conservées en nombre assez important, depuis les célèbres lettres de Brunehaut, insérées dans la collection des *Epistolae austro-asiaticae*. Ce nombre même interdit de supposer qu'il s'agit constamment d'exercices de style – comme l'a suggéré, à juste titre, G. Constable²² pour d'autres cas – dus à quelques lettrés imaginatifs, vivant plus ou moins longtemps après lesdites reines. En outre, force est de constater que bon nombre de ces personnages n'ont laissé qu'une trace historique assez floue. Quelle serait alors la finalité de tels faux? Une dernière question, touchant la diplomatique, mérite d'être abordée. Ces lettres, de caractère privé, ne sont pas l'œuvre de quelque membre d'une chancellerie, service dont les reines ne semblent, d'ailleurs, pas avoir disposé, si ce n'est d'une manière embryonnaire au

16 Hincmar. *De ordine palatii epistola*, XXII, éd. M. PROU, Paris 1885, p. 56.

17 A ce propos, cf. DUMAS, Emma (n. 11) p. 405–413 et aussi P. HILSCH, *Zur Rolle von Herrscherinnen. Emma regina in Frankreich und in Böhmen*, dans: *Westmitteleuropa, Ostmitteleuropa. Vergleiche und Beziehungen. Festschrift für Ferdinand Seibt zum 65. Geburtstag*, München 1992, p. 81–89.

18 Éd. R. LATOUCHE, Richer. *Histoire de France (888–995)*, II [désormais Richer], Paris 1937, p. 80.

19 Sur cette date, *ibid.*, p. 81, n. 2. D'une manière générale, cf. G. BÜHRER-THIERRY, *La reine adultère*, dans: *Cahiers de civilisation médiévale* 35 (1992) p. 299–312.

20 A ce sujet, cf. Y. SASSIER, *Hugues Capet. Naissance d'une dynastie*, Paris 1987, p. 189.

21 *III nonas [novembris]... domina Emma regina*, éd. A. MOLINIER, *Obituaires de la province de Sens I*, Paris 1902, p. 277.

22 *Letters and letter-collections*, Turnhout 1976, p. 22.

XII^e s.; elles sont plutôt à mettre au compte d'un chapelain ou d'un simple clerc réginal ou, comme c'est le cas pour Emma II, d'un écrivain de grand renom.

Par une première lettre, datable de 981 et insérée par Richer dans son *Histoire*²³, Emma II demande à sa mère de faire emprisonner Hugues Capet, dont elle croit bon de fournir le signalement, car il intrigue contre le roi Lothaire aussi bien auprès des grands du royaume que de son demi-frère Othon II. Lui fait écho une missive²⁴ de Lothaire à son oncle par alliance, Conrad le Pacifique: le roi de France, après avoir rappelé l'ancienneté de leur alliance et les bénéfices qu'ils en ont tous deux tirés, l'informe de l'hostilité nouvelle que lui témoigne Hugues Capet et du voyage que ce dernier effectue à Rome, afin de s'allier à Othon II; en conséquence, il le prie de l'arrêter, dès que possible. W. Gieselbrecht²⁵, dont les arguments furent repris par K. Uhlirz²⁶, nie toute valeur à ces deux lettres, sous prétexte qu'Adélaïde, vivant à Rome et connaissant Hugues Capet, n'avait aucunement besoin de son signalement; de plus, ajoute-t-il, l'impératrice venait de se réconcilier avec Othon II et il était très mal venu de lui demander de faire pièce à ses alliances. Pour F. Lot²⁷, «ces raisons sont peu convaincantes; d'abord les lettres rapportées par Richer n'ont rien de suspect ni comme fond, ni comme forme; ensuite, il n'est pas certain qu'Adélaïde ait vu Hugues Capet à Rome, ni connu son alliance avec Othon II, puisque ces entrevues furent secrètes. Lothaire et Emma ont envoyé leurs lettres probablement avant de savoir que Conrad et Adélaïde se rendraient à Rome, ou bien ces derniers les ont reçues à leur retour d'Italie, retour qui nécessairement a dû précéder celui d'Hugues». R. Latouche²⁸ souligne toutefois que «Richer est coutumier des forgeries» et que «suivant l'exemple de Saluste, il aime à fabriquer des lettres comme des discours».

Les quatre autres lettres connues d'Emma II sont dues à la plume de Gerbert, alors écolâtre de Reims. Toutes dépourvues de date, elles appartiennent pour deux d'entre elles au court règne de Louis V et pour les deux autres au début de celui d'Hugues Capet.

La première lettre²⁹, datable du printemps 986, est adressée par Emma II à sa mère: après avoir déploré la mort de son mari, le roi Lothaire, elle lui annonce qu'elle lui présentera, ainsi qu'à Conrad le Pacifique, son fils Louis V à Remiremont, le 18 mai suivant; elle se plaît à souligner que les grands ont déjà juré fidélité à son fils comme à elle-même; elle termine, en précisant qu'en tout elle ne

23 Richer (n. 18) II, p. 110.

24 Ibid., p. 108.

25 *Jahrbücher des deutschen Reiches unter der Herrschaft Ottos II.*, Berlin 1840, p. 178.

26 *Jahrbücher des deutschen Reiches unter der Herrschaft Ottos II. und Ottos III.*, 1, Leipzig 1902, p. 153, n. 2.

27 *Les derniers Carolingiens: Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991)* [désormais LOT, Carolingiens], Paris 1891, p. 125 n. 1.

28 Op. cit., p. 109 n. 3.

29 Gerbert, *Correspondance* (n. 10) I, p. 180 n° 74.

manquera pas de solliciter son conseil. Le caractère privé, voire confidentiel, de cette lettre transparaît dans le titre que s'attribue Emma II (*quondam regina*), mais aussi dans diverses formules, comme *nunc lumine Francorum orbata*, *Elapsa sunt tempora deliciarum mearum* ou *O amara dies VI non. martii, quae michi virum eripuit, quae me in has miserias praecipitavit*. Mais, d'un autre côté, Emma II affirme ici tout à la fois son rôle important, en insistant sur le fait qu'elle a reçu le serment des *principes* au même titre que le nouveau roi, et aussi sa crainte d'éventuelles difficultés; afin de mieux les conjurer, elle croit bon de songer à se déplacer aux frontières du royaume pour recevoir l'appui et les conseils, non seulement de sa mère, mais aussi de Conrad le Pacifique, frère de cette dernière et de plus apparenté à la famille carolingienne par son union en secondes noces avec Mathilde, fille de Louis IV d'Outremer et de Gerberge.

La deuxième lettre, que l'on peut situer à la fin de 986 ou au début de 987, est également envoyée par Emma II à sa mère. Tout d'abord, la reine annonce que son fils, Louis V, pourtant son seul espoir après la mort de son mari, l'a prise en haine; elle est victime, ajoute-t-elle, de calomnies, tout comme l'évêque de Laon, Adalbéron; puis Emma II demande instamment à Adélaïde de se réconcilier avec sa belle-fille, Théophano, dont elle pourra aimer le fils, Othon III, comme le sien; elle souhaite enfin l'appui des très puissants comtes, Eudes I^{er} de Blois et Herbert de Troyes. De caractère personnel, cette missive a un ton éploré et les termes employés sont d'une grande force: *Aggravatus est dolor meus, ... Dum conjugem perdidit, spes in filio fuit. Is hostis factus est, ... Recesserunt a me dulcissimi quondam amici mei, ... Adesto, pia mater, filiae doloribus plenae*.

J'en viens au cœur de cette lettre, à savoir les accusations de relations adultérines entretenues par Emma II et Adalbéron, évêque de Laon. Ce dernier³⁰, dit encore Ascelin, est un des grands personnages de l'entourage royal, à compter du dernier quart du X^e s. D'origine lorraine, neveu d'Adalbéron, archevêque de Reims et archichancelier sous le règne de Lothaire, il est l'élève de Gerbert à Reims. Comme notaire royal – ou chancelier – il souscrit plusieurs actes royaux, datant essentiellement de 974, délivrés en faveur des abbayes de Fleury, Sainte-Colombe de Sens, Saint-Riquier, Saint-Vincent de Laon ou Marchiennes³¹. Puis, en 977, il est choisi pour succéder à Rorgon, fils naturel de Charles le Simple, comme évêque de Laon, charge qu'il occupe jusque vers 1030.

Les accusations, portées contre la reine-mère et cet évêque à la fin de 986, ne sont pas nouvelles, car, une première fois elles avaient déjà eu cours vers 977, comme je l'ai déjà indiqué³². Fait unique dans l'histoire: d'après Richer, un

30 A son sujet, cf. notamment R. T. COOLIDGE, Adalbero, bishop of Laon, dans: *Studies in Medieval and Renaissance History* 2 (1965) [désormais COOLIDGE, Adalbero], p. 3–114.

31 HALPHEN et LOT (n. 5) p. 83 n° XXXIV; p. 86 n° XXXV; p. 88 n° XXXVI; p. 90 n° XXXVIII; p. 93 n° XXXIX.

32 Cf. supra n. 19.

évêque – en la personne d’Adalbéron – avait été alors jugé pour relations coupables avec une reine par un synode, qui s’était tenu au diocèse de Reims, sous la présidence de l’archevêque, précisément *apud Sanctam Magram*³³, à identifier avec l’église de Sainte-Macre de Fismes (Marne). Mais, bizarrement, comme l’ont déjà noté R. Latouche³⁴ et R. T. Coolidge³⁵, le ms. autographe de Richer (Bamberg, Staatsbibliothek, E. III. 3), seule source conservée de cette oeuvre, s’interrompt brusquement après les mots: *[episcopi] considentesque et quaeque utilia pertractantes, postquam metropolitanus...* La fin d’une ligne et les quelques lignes suivantes ont donc été coupées; R. T. Coolidge met en cause le relieur. Ne pourrait-on pas songer à imputer plutôt cette «disparition» à une personne impliquée dans l’affaire? En tout cas, les résultats de l’enquête et la décision définitive du synode nous sont inconnus. Mais R. T. Coolidge³⁶ remarque, à juste titre, qu’Adalbéron garda alors sa charge épiscopale.

La seconde campagne de rumeurs à l’encontre de la reine et d’Adalbéron a laissé des traces dans d’autres sources que la présente lettre d’Emma II à sa mère. C’est d’abord le passage d’une lettre³⁷, adressée, au printemps 984, par Thierry, évêque de Metz, à Charles de Basse-Lorraine, qui, tout en étant incluse dans le corpus de la correspondance de Gerbert, ne peut lui être attribuée en raison de sa langue et de son style³⁸; ce passage est le suivant: *dum ... imperatoriam sororem regnique sui consortem infamares tuisque mendatiis commaculares ...* Mais le texte le plus important, tout à fait contemporain de la missive d’Emma II, est la circulaire qu’Adalbéron adresse *ad episcopos*³⁹, aux évêques de la province ecclésiastique de Reims et qui est due, une nouvelle fois, à la plume de Gerbert. Ici, ne domine pas l’accablement, mais la colère. Adalbéron doit faire face à des factieux (*per quorundam hominum factionem*), à cause desquels le pouvoir royal l’a chassé de son siège épiscopal (*regia potestate ... a propria sede sim ad praesens exclusus*); sa conscience innocente n’éprouve pas le moindre remords, en raison de la vacuité des crimes dont on l’accable faussement (*nec damnant crimina falso illata, quem innocens in hac parte non remordet conscientia*); en conséquence, il exhorte, il invite instamment, il prie, il conjure (*Itaque moneo, rogo, oro, obsecro*) et il adjure par le nom terrible du Seigneur éternel (*ac per nomen terribile semper viventis Domini obtestor*) ses coévêques de ne pas conférer les sacrements à sa place. Et il martèle son discours, en s’appuyant sur l’Écriture (Tobie, IV, 15): ne fais à personne, ce que tu n’aimerais pas subir (*Quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris*). Il

33 Cf. supra n. 18.

34 Richer (n. 18) II p. 80, n. d.

35 Op. cit., p. 20, n. 5.

36 Ibid., p. 23.

37 Gerbert, Correspondance (n. 10) I, p. 66 n° 31.

38 A ce sujet, cf. J. HAVET, *Lettres de Gerbert (983–997)*, Paris 1889 p. 25, n. 2.

39 Gerbert, Correspondance (n. 10) I, p. 236 n° 98.

conclut, en menaçant de la colère divine et des sanctions ecclésiastiques ceux d'entre eux qui enfreindraient ses prescriptions.

Une dernière source, postérieure celle-là, car datant de la première moitié du XI^e s., en l'occurrence une phrase d'Adhémar de Chabannes⁴⁰, accuse Emma II tout à la fois d'adultère et de l'empoisonnement du roi Lothaire: *Rex autem Lotharius ... veneno a regina sua adultera extinctus est.*

En tout cas, pour pallier les dangers d'une situation si catastrophique, Emma II envisage, dans sa lettre, le resserrement des liens familiaux tant d'elle-même avec sa mère que de celle-ci avec sa belle-fille, Théophano, et surtout une alliance, dans son propre royaume, avec deux personnages de l'importance d'Eudes I^{er} de Blois et d'Herbert de Troyes. La gravité de la situation, c'est vrai, est telle qu'Emma II, aux abois, est contrainte de chercher son salut auprès de ces comtes, dont les possessions enserrèrent le petit domaine royal; il y a peu pourtant, ils étaient considérés ennemis⁴¹.

S'il est difficile de juger de la réalité des accusations portées contre Emma II et Adalbéron, le nombre des sources qui en font état, notamment les deux lettres, expédiées par les deux protagonistes de cette affaire, montre la violence des attaques dont ils sont la cible. En arrière-plan, plus profonde transparaît la grande hostilité de Charles de Basse-Lorraine, frère du défunt roi Lothaire, vis-à-vis du parti lotharingo-impérial, que représentent l'évêque de Laon et la reine-mère. Adalbéron eut le sentiment que ses dénégations ne convaincraient pas ses détracteurs et, donc privé de son siège épiscopal, il préféra se retirer momentanément à Dourdan, sur les terres d'Hugues Capet⁴².

La troisième lettre d'Emma II due à Gerbert concerne une nouvelle épreuve endurée par la reine, à savoir son emprisonnement à Laon par Charles de Basse-Lorraine. En fait, les noms de son auteur comme de son destinataire sont omis. Pour J. Lair⁴³, Gerbert l'aurait écrite de son propre chef; F. Lot⁴⁴ a montré au contraire qu'il avait agi au nom d'Emma II. D'un autre côté, J. Lair⁴⁵ a supposé qu'elle était adressée à Hugues Capet, mais les formules employées, comme le contexte historique, indiquent à l'évidence qu'il s'agit de Théophano. Emma II implore donc cette dernière, exerçant alors le pouvoir comme régente au nom de son jeune fils Othon III, de venir à son secours, alors que Charles de Basse-Lorraine la retient à Laon; cette ville, dont le nom est d'ailleurs également omis, est qualifiée seulement de *regia urbs*; depuis de nombreuses décennies déjà, elle tenait un rôle stra-

40 Chronicon III 30, éd. J. CHAVANON, Paris 1897, p. 150.

41 *Etsi nulla inest fides, tamen pro fortuna eis utendum* (Gerbert, Correspondance (n. 10) I, p. 222 n° 93); cf. aussi, dans ce sens, la lettre 102 de Gerbert (ibid. p. 248). A ce propos, cf. HAVET (n. 38) p. 90 n. 1.

42 Gerbert, Correspondance (n. 10) I, p. 224 n° 94.

43 Études critiques sur divers textes des X^e et XI^e s. Paris 1899, p. 274.

44 Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du X^e s., Paris 1903, p. 9 n. 1.

45 Loc. cit.

téologique essentiel pour les rois de France, en raison de sa configuration de place forte naturelle (*Lucdunum clavatum*⁴⁶) dans la plaine alentour; c'est pourquoi Richer⁴⁷ la déclare, sinon capitale, du moins résidence traditionnelle des rois (*Laudunum, ubi ex antiquo regia esse sedes dinoscitur*).

Emma II, de même que sa correspondante, a possédé naissance, dignité et nom de roi (*Et michi quondam fuit et genus et dignitas ac regium nomen*), mais actuellement elle en est privée, en raison des méfaits de brigands (*praedones*) conduits par Charles de Basse-Lorraine. C'est donc naturellement qu'elle se tourne vers Théophano, car sa mère Adélaïde s'est alors retirée déjà depuis quelque temps en l'abbaye de Seltz.

La présente lettre s'inscrit dans tout un contexte de coups de force, de négociations ou encore d'alliances de circonstance, plus ou moins nettes. Gerbert, notamment, dans cette situation floue qui voit le pouvoir osciller entre Charles de Basse-Lorraine et Hugues Capet n'hésite pas à conseiller le Carolingien ..., tout en restant près d'Emma. Hugues et son fils Robert avaient appris, accablés, à Compiègne, où ils résidaient alors, la chute de Laon. Quant à Théophano, elle était déjà intervenue en faveur d'Emma et d'Adalbéron, tous deux curieusement prisonniers à Laon, auprès de Charles de Basse-Lorraine, qu'elle considérait comme son vassal⁴⁸.

Une dernière lettre, écrite par Gerbert au nom d'Emma II, comporte une nouvelle fois une grande part d'éléments obscurs. Datable de la fin de 988, elle omet le nom de son destinataire: on a pensé à un simple clerc⁴⁹, à Egbert, archevêque de Trèves⁵⁰, ou mieux à Brunon de Roucy, évêque de Langres, fils de Renaud de Roucy et d'Albrade, demi-sœur de Lothaire⁵¹. La reine supplie son correspondant de lui garder sa fidélité et de ne pas supporter une trahison toujours possible de son frère, peut-être Gilbert, comte de Roucy, et frère de Brunon⁵²; dépourvue de toute ressource, elle n'a même pas de quoi se rendre auprès d'Henri I^{er}, duc de Bourgogne, le frère d'Hugues Capet; elle ne peut pas plus le rencontrer, dans son château, et le supplie donc de lui envoyer l'argent depuis longtemps espéré, car

46 Cf. R.-H. BAUTIER, Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888–898), Paris 1967, p. 72.

47 Richer (n. 18) II, p. 10. A ce sujet, cf. notamment G. DUMAS, Capitales des rois et empereurs carolingiens, principalement dans l'Aisne, l'Oise et la Champagne, dans: Fédération des Sociétés archéologiques de l'Aisne. Mémoires 13 (1967), p. 45–69.

48 Cela apparaît dans la lettre n° 120 de Gerbert (Gerbert, Correspondance (n. 10) I, p. 286).

49 Cf. F. WEIGLE, Die Briefsammlung Gerberts von Reims, Berlin 1966, p. 173.

50 Cf. M. UHLIRZ, Untersuchungen über Inhalt und Datierung der Briefe Gerberts von Aurillac, Papst Sylvesters II. (Schriftenreihe der Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften 2), Göttingen 1957, p. 119.

51 Cf. HAVET (n. 38) p. 130 n. 1; LOT, Carolingiens (n. 27), p. 115 et 231 n. 4.

52 Cf. HAVET (n. 38) p. 130 n. 5.

elle est sans nouvelles du curateur de leurs biens. Deux noms propres posent encore problème: celui du château, écrit en tachygraphie, que l'on a proposé de lire Dijon et qui pourrait être la dernière possession d'Emma II; celui du personnage, *Ad.*, désigné comme le curateur des biens de la reine et de son correspondant, à l'évidence très liés: serait-ce, comme le suppose K. Uhlirz, Adalbéron de Laon? Rien n'est moins sûr. De cette lettre ressortent divers faits. En premier lieu, et c'est le seul élément positif, Emma II a recouvré la liberté. Mais, d'un autre côté, elle est toujours en proie à l'amertume et à la rancune qui transparaissent dans des expressions comme *Acerba sunt haec tempora, ... sanctissima fides usquequaque rarescit, ... Ego illa Hemma, quondam Francorum regina, quae tot millibus imperavi*, ou le terme de *praedones*, une nouvelle fois appliqué à ses adversaires. En outre, elle semble exilée dans la lointaine Bourgogne et démunie de tout. Enfin, ses biens et peut-être ses gestes paraissent être placés sous le contrôle d'un *procurator*.

Même si la plupart des lettres expédiées par Emma II ont la marque du style de Gerbert, elles donnent au total une image triste et malheureuse de cette reine, confrontée à des difficultés graves et renouvelées. Cependant, cette impression, tout à fait fondée, est en grande partie corrigée, si l'on passe à l'examen de son rôle de reine, tel qu'il apparaît dans ses différentes interventions relevées dans les actes royaux et effectuées à divers stades de leur élaboration: au départ, en intercédant, seule ou conjointement avec d'autres personnes, auprès du souverain; à la fin, en les souscrivant. Dès l'époque mérovingienne, on peut observer que certaines reines ont joué le rôle d'intermédiaire entre les grands – laïques ou plus souvent ecclésiastiques – et le roi, mais seulement épisodiquement. Il faut attendre le IX^e s. pour voir Judith et Ermentrude intervenir respectivement onze et treize fois auprès de leur mari respectif, Louis le Pieux et Charles le Chauve, mais force est de constater que cela ne représente encore que peu de choses, si l'on considère le nombre de préceptes, aujourd'hui conservés, de ces deux souverains. Une telle émergence – même timide – des reines peut, me semble-t-il, être mise en relation avec le «statut» que leur confèrent alors les souverains et qu'entérine en quelque sorte le *De ordine palatii* d'Hincmar, déjà cité. A compter du dernier quart du IX^e s., la situation évolue sensiblement, mais de manières différentes. A côté de reines «inexistantes» du point de vue considéré ici, comme Richilde, Théoderade, Frénone, épouses respectives de Charles le Chauve, Eudes et Charles le Simple, d'autres sont beaucoup plus «présentes»: Adélaïde intervient dans quinze des quarante actes de Louis le Bègue (soit un pourcentage de 30%), Gerberge dans dix des quarante-deux diplômes de Louis IV (soit un pourcentage de 23%) et Emma II dans douze des quarante-six préceptes de Lothaire (soit un pourcentage de 26%)⁵³;

53 A noter cependant que deux de ces diplômes, l'un pour Saint-Pierre-au-Mont-Blandin de Gand (cf. infra, n. 58), l'autre pour l'église de Langres (HALPHEN et LOT (n. 5) p. 71 n° XXIX), ont été reconnus faux.

chaque fois, le nombre indiqué d'actes royaux correspond, bien sûr, seulement à ceux délivrés postérieurement à leur mariage. Comment expliquer de telles distorsions? Cela tient peut-être tout d'abord au caractère effacé de certaines reines, ou encore à leur situation personnelle; ainsi Frénone, femme de Charles le Simple, était-elle très fatiguée par ses multiples maternités, avant d'ailleurs de mourir probablement en couches. Mais la fréquence de telles interventions régionales est sans doute aussi inversement proportionnelle à l'autorité du souverain concerné. Emma II, quant à elle, tire certainement une partie de son influence de sa parenté avec l'empereur.

Emma II intervient dès les premiers mois de son mariage, en mai 966, de concert avec sa belle-mère Gerberge auprès de Lothaire, en faveur de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand⁵⁴. Puis, par la suite, ses interventions courent irrégulièrement tout au long du règne de Lothaire, pour concerner *in fine* aussi Louis V. Elle agit soit seule, entre autres pour Thierry, comte de Gand et de Hollande, en 969⁵⁵, ou pour les frères et soeurs de Sainte-Rictrude de Marchiennes, vers 975⁵⁶, soit avec des grands. Adalbéron, archevêque de Reims, intercède avec elle, en 974, pour l'abbaye de Saint-Thierry⁵⁷. En 972-977, c'est l'impétrant, Womar, abbé de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin de Gand, qui est à ses côtés⁵⁸. En 980, la requête que fait Herbert le Vieux, comte palatin de Troyes, pour l'abbaye de Montier-en-Der, est transmise conjointement par Emma II, Adalbéron, évêque de Laon, et Gibouin, évêque de Châlons-en-Champagne⁵⁹: Herbert, peut-être peu sûr que sa requête aboutisse, croit sans doute bon de recourir à cette intervention multiple. En 982, Emma II soutient la requête du catalan Ildesinde, évêque d'Elne et abbé de Sant Pere de Rodes, sollicitant du roi la confirmation des possessions de son mo-

54 Éd. M. GYSSELING et A. C. F. KOCH, *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, Brussel 1950, p. 228 n° 135; fac-similé, *ibid.*, pl. XIX. L'intervention d'Emma II, exprimée dans les mêmes termes, apparaît également dans un diplôme de Lothaire pour Saint-Pierre-au-Mont-Blandin de Gand, daté du même jour (GYSSELING et KOCH (n. 54) p. 160 n° 63; fac-similé, *ibid.*, pl. XVIII), mais A. VERHULST (Notes sur deux chartes de Lothaire, roi de France, pour l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, dans: *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 155 (1989) p. 23) a démontré qu'il s'agit d'un «faux fabriqué vraisemblablement avant 981».

55 HALPHEN et LOT (n. 5) p. 78, n° XXXII.

56 *Ibid.* p. 93 n° XXXIX.

57 *Ibid.* p. 149 n° LXIII; à son sujet, cf. *supra* n. 7.

58 *Ibid.* p. 95 n° XL. Pour N. HUYGHEBAERT (Quelques chartes épiscopales fausses pour Saint-Pierre-au-Mont-Blandin à Gand forgées au XII^e et XIII^e s., dans: *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 148 (1982) p. 58, 60), cet acte aurait été interpolé au milieu du XII^e s. Il reprend une partie du cadre formel d'un autre diplôme de Lothaire pour la même abbaye (HALPHEN et LOT (n. 5) p. 45 n° XXII), délivré le 22 février 964, donc avant le mariage de Lothaire et d'Emma II; l'intervention d'un membre de la famille royale n'y est pas mentionnée.

59 *Ibid.* p. 101 n° XLIV.

nastère⁶⁰. Enfin, en 979–986, Lothaire et son fils Louis approuvent une donation faite aux chanoines de Notre-Dame de Paris, à la prière de leurs fidèles, leur femme et mère Emma II, le duc Hugues Capet, Adalbéron, archevêque de Reims, Élisard, évêque de Paris, et Gibouin, évêque de Châlons-en-Champagne⁶¹; que le rédacteur de ce diplôme qualifie la reine de *fidelis [regis]* est tout à fait anormal⁶². Une seule fois, en 977, Emma II est assistée dans sa démarche uniquement par un laïque – en l’occurrence Dudon, fidèle du roi –, quand elle intercède pour les chanoines de Saint-Amand et Sainte-Bertille de Maroeuil⁶³.

Plusieurs autres remarques peuvent être faites à propos de ces actes. A l’exception notable de ceux pour les chanoines de Notre-Dame de Paris et pour l’abbaye de Sant Pere de Rodes, ils concernent des établissements religieux du Nord et de l’Est du royaume, Gand, Saint-Thierry, Marchiennes, Maroeuil, Montier-en-Der; en outre, un autre diplôme intéresse un grand, dont le pouvoir s’exerce sur des régions sises à la fois dans le royaume de *Francia occidentalis* et hors de celui-ci, en la personne de Thierry, comte de Gand et de Hollande. De même, la plupart de ces préceptes ont été délivrés par le roi dans des localités sises dans le Nord du royaume, Compiègne, Douai, Laon; fait une nouvelle fois exception le diplôme pour Sant Pere de Rodes, daté de Boussac (Haute-Loire, arr. Brioude, c^{on} et c^{ne} Auzon). Donc, dans presque tous les cas, se conjuguent à la fois l’intérêt bien connu de Lothaire pour lesdites régions, l’implantation d’Emma II à Stenay et les liens que celle-ci n’a cessé de conserver avec l’Empire, tout proche.

Constamment, les rédacteurs des actes désignent Emma II comme la femme (*conjux* ou *conjux*) de Lothaire et lui confèrent, à trois reprises seulement, le titre de *regina*⁶⁴. Ces substantifs sont accompagnés toujours d’adjectifs qualificatifs d’affection, à la forme positive (*amabilis, dilecta*), plus rarement au superlatif (*karissima*⁶⁵, *dilectissima*⁶⁶). Mais jamais Emma II n’est promue, dans les divers diplômes conservés, à la dignité de *consors regni*, à l’instar de certaines reines, comme Ermentrude, femme de Charles le Chauve; seule une lettre de Thierry,

60 Éd. R. D’ABADAL I DE VINYALS, *Catalunya carolingia* [désormais D’ABADAL, *Catalunya*], II, 1, Barcelona 1926, p. 235 n° IV.

61 HALPHEN et LOT (n. 5) p. 129 n° LVI.

62 A ce sujet, cf. J.-Fr. LEMARIGNIER, «Les fidèles du roi de France», dans: *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel II*, Paris, 1955, p. 149 n. 4.

63 HALPHEN et LOT (n. 5) p. 97 n° XLI.

64 Ibid. p. 78 n° XXXII; p. 101 n° XLIV; p. 149 n° LXIII (au sujet de cet acte, cf. supra n. 7).

65 Ibid. p. 71 n° XXIX (pour R.-H. BAUTIER (*Les diplômes royaux carolingiens pour l’église de Langres et l’origine des droits comtaux de l’évêque*, dans *Les Cahiers haut-marnais*, 167 (1986), p. 147–149), ce diplôme est faux); p. 93 n° XXXIX; p. 149 n° LXIII (au sujet de cet acte, cf. supra n. 7).

66 Ibid. p. 101 n° XLIV; p. 152, n° LXIV (pour FONT-RÉAULX (n. 7) p. 433, divers éléments du cadre formel, comme d’autres détails de rédaction, «plaident en sa faveur»).

évêque de Metz⁶⁷, datable du printemps 984, l'élève à ce rang envié. Cela n'a rien d'étonnant, si l'on se souvient qu'aucun témoignage de sacre n'existe pour Emma II, et donne amplement raison à P. Corbet⁶⁸ qui lie la «promotion de la reine, dont témoignent le *consortium regni* et l'iconographie des couples royaux, ... [à son] accession à la liturgie du sacre; ointe, intégrée au plan divin, la souveraine devait désormais être associée au roi, *consors regni*».

Une autre manière d'Emma II d'intervenir, peu ou prou, dans la délivrance des actes aurait consisté en l'apposition de sa souscription, si une telle action ne posait quelque interrogation. On ne possède en effet que de rares cas de souscription réginale avant la fin du X^e s., et seulement deux, si l'on s'en tient à l'époque carolingienne: Adélaïde, femme de Louis le Bègue, souscrit un diplôme royal de 898 pour l'église d'Elne, d'ailleurs obtenu par les clercs catalans à sa requête⁶⁹; un demi-siècle plus tard, en avril 947, les *signa* de Louis IV, de sa femme Gerberge, de leur fils Lothaire, ainsi que de grands – laïques et ecclésiastiques – apparaissent au bas d'un acte – d'ailleurs remanié – de Transmar, évêque de Noyon, en faveur de l'abbaye d'Homblières⁷⁰.

Deux documents attestés portaient la souscription d'Emma II. Le premier a pour objet la confirmation par Lothaire, en novembre 956, des possessions et privilèges de l'abbaye de Tournus⁷¹; les *signa* de la reine et de *Hludovici regis*, étaient d'une écriture et d'une encre différentes de celles du texte, selon P.-Fr. Chifflet⁷² qui a encore vu l'original au XVII^e s.; à l'évidence, ils ont été ajoutés après coup, à savoir vers 980–986, une fois que le prince Louis fut associé au trône. La seconde pièce est un échange effectué, en 979, entre Lothaire et Adalbéron, évêque de Laon, selon les souhaits de Berland, abbé de Saint-Vincent de Laon⁷³; son eschatocole renferme la formule *quod in primis dominus rex necnon et domina regina propriis manibus roborarunt*, mais la seule source connue de ce texte, une copie du XVIII^e s., ne fournit pas lesdits *signa*.

Enfin, un diplôme de Lothaire de juillet 981 pour l'abbaye de Saint-Génis-des-Fontaines est délivré à Laon, à la prière de Guifred, duc de Roussillon, *praesente nostra dilectissima conjuge Hemma*⁷⁴: indice que la reine avait désiré accompa-

67 Cf. supra n. 37.

68 Les saints ottoniens. Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil, Paris 1986, p. 259.

69 Éd. D'ABADAL, Catalunya (n. 60) II, 1, p. 107 n° III.

70 Éd. W. M. NEWMAN, The cartulary and charters of Notre-Dame of Homblières, Cambridge (Mass.) 1990, p. 35 n° 1.

71 HALPHEN et LOT (n. 5) p. 19 n° X.

72 Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus, Dijon, 1664, preuves, p. 280.

73 B. N. F., Coll. Picardie, vol. 233, fol. 102 (copie du XVIII^e s.); éd. DUFOR-MALBEZIN, Laon (n. 9) p. 85 n° 13; cf. COOLIDGE, Adalbero (n. 30), p. 23; J. LUSSE, Naissance d'une cité. Laon et le Laonnois du V^e s. au X^e s., Nancy 1992, p. 280.

74 D'ABADAL, Catalunya (n. 60) II, 1, p. 210 n° III.

gner et assister le prince catalan, qu'elle venait peut-être de recevoir conformément à ses attributions.

L'étude d'Emma II, une des reines méconnues du Haut-Moyen-Age, permet de mieux appréhender certains rouages du gouvernement royal. Comme la plupart des autres reines, elle n'a pas à son service de clerc, apte à établir des actes à son nom, et recourt pour sa correspondance privée à un lettré de renom, gravitant dans la sphère royale, en la personne de Gerbert. Ses lettres, même si elles sont de la «plume» d'un autre, témoignent parfaitement à la fois des graves difficultés qu'elle a rencontrées (accusations d'adultère, emprisonnement) et des liens qu'elle a désiré constamment garder avec la famille impériale. Le psautier, malheureusement perdu, qu'elle possédait, montre de sa part un certain «mécénat», tandis que la peinture qui la représentait souligne son rôle politique, parfois d'une grande importance, notamment lors de la prise de décisions essentielles, comme le couronnement et l'association au trône du prince Louis. De même, ses nombreuses interventions auprès du roi, essentiellement pour des églises sises dans sa région de prédilection, proche de son domaine de Stenay, illustrent parfaitement ce que pouvaient être les attributions des reines que leur confèrent les souverains au cours des temps.

D'autres reines, dont je me propose de retracer la carrière et de rassembler les actes, sont connues par des sources souvent très différentes. Toutes apportent leur lot d'enseignement, susceptible de fournir une meilleure compréhension de leur époque.